

211. — 17 août 1909. — Loi contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre du Congo belge pour l'exercice 1909 (1). (Monit. du 22 août 1909.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1909 du

Congo belge sont évaluées respectivement à la somme de onze millions sept cent quarante-cinq mille huit cents francs (11 millions 745,800 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances, M. J. LIEBAERT.)

Budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1909.

Articles.	DÉSIGNATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES.	MONTANT DES RECETTES ET DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE Ier. — FONDS DE TIERS.			
1	Cautionnements versés en matière de droit de douane fr.	20,000 »	4,632,000 »
2	Consignations en matière judiciaire	10,000 »	
3	Encaissement et paiement, pour le compte de tiers, du chef d'expédition de télégrammes, etc.	3,000 »	
4	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats-poste	250,000 »	
5	Encaissement et paiement des sommes versées dans les caisses des comptables de l'Etat, au Congo, pour être remboursées à Bruxelles.	800,000 »	
6	Encaissement et paiement des sommes versées dans la caisse de l'Etat, à Bruxelles, et remboursables en Afrique	20,000 »	
7	Frais d'hospitalisation d'agents dans les pavillons de la Croix-Rouge.	10,000 »	
8	Vente, au Congo, de marchandises appartenant à des tiers	5,000 »	
9	Versements au crédit des comptes de successions	250,000 »	
10	Fonds de construction pour compte de tiers	121,000 »	
11	Reliquat de sommes versées pour combattre la maladie du sommeil dans les territoires de l'Etat	105,000 »	
12	Frais de délimitation de la propriété de la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo, située dans la Bussira-Momboyo	38,000 »	
13	Versements et retraits des sommes à la Caisse d'épargne de l'Etat au profit du personnel d'Afrique.	3,000,000 »	
CHAPITRE II. — FONDS DE EMPLOI.			
14	Vente de médicaments à des particuliers, au Congo	4,000 »	7,113,800
15	Remboursements d'avaries de marchandises, matériaux, etc., par les assureurs	50,000 »	
16	Ristourne sur fret	7,800 »	
17	Exploitation, en régie, des territoires faisant l'objet des anciennes concessions des sociétés « Anversoise du Commerce au Congo » et « Abir »	1,090,000 »	
18	Exploitation, en régie, des forêts concédées à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains	840,000 »	
19	Exploitation, en régie, des chemins de fer vicinaux du Mayumbe	122,000 »	
20	Construction, en régie, des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains	5,000,000 »	
(Les crédits portés au présent budget ne sont pas limitatifs.)			
Total du budget des recettes et des dépenses pour ordre . . . fr.			11,745,800 »

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1908-1909.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 48. — Rapport, n° 59.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption, p. 2266 et 2294.

SÉNAT.

Session de 1908-1909.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 116. — Rapport, n° 131.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption, p. 702 et 724. (Note du *Moniteur*.)

Tableau général des crédits destinés aux dépenses extraordinaires de l'exercice 1909, comprenant les crédits reportés à l'exercice 1909 et les crédits alloués par les lois des 13 mars, 5 juillet et 17 août 1909. (Moniteur, n° 231.)

ARTICLES	nouveau.	du budget extraor- dinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	TOTAL.
					de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
				MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
1	41°	»		Indemnités attribuées aux agents de l'Etat employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de ter- rains, construction et ameu- blement d'un hôtel avec dé- pendances; dépenses en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités reven- ant aux particuliers fr.	»	»	497,545 18	497,545 18
2	»	2		Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice- consulat de Belgique à Téhéran.	»	250,000 »	»	250,000 »
3	»	»		Secours aux victimes des tremble- ments de terre en Italie (loi du 13 mars 1909, <i>Moniteur</i> du 17, n° 76)	»	»	200,000 »	200,000 »
				Totaux pour le ministère des affaires étrangères . . fr.	»	250,000 »	697,545 18	947,545 18
				MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.				
				SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.				
4	»	3		Tir national. — Etablissement d'une zone de protection fr.	299,940 »	»	»	299,940 »
				Totaux. . . fr.	299,940 »	»	»	299,940 »
				SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.				
				<i>Eaux et forêts.</i>				
5	»	4a		Terrains incultes et bois domai- niaux. — Boisement, assainisse- ment, création de chemins de vidange. fr.	102,000 »	»	»	»
5a	»	4b		Id.	»	146,192 93	»	448,192 93
5b	1	»		Id.	»	»	200,000 »	»
				Totaux. . . fr.	102,000 »	146,192 93	200,000 »	448,192 93

ARTICLES			DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	TOTAL.
nouveaux.	du budget extraor- dinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
			<i>Voirie vicinale.</i>				
6	»	5a	Voirie vicinale. — Travaux de construction fr.	599,523 »	»	»	5,599,523 »
6a	»	5b	Id.	»	3,000,000 »	»	
6b	2	»	Id.	»	»	2,000,000 »	
7	»	6	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique	»	700,000 »	»	700,000 »
			Totaux. . . fr.	599,523 »	3,700,000 »	2,000,000 »	6,299,523 »
			Totaux pour le ministère de l'intérieur et de l'agriculture . . fr.	1,001,463 »	3,846,192 93	2,200,000 »	7,047,655 93
			MINISTÈRE DES FINANCES.				
			<i>Domaine.</i>				
8	»	7a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes fr.	»	200,000 »	»	200,000 »
9	»	9a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	300,000 »	»	»	900,000 »
9a	»	9b	Id.	»	300,000 »	»	
9b	9	»	Id.	»	»	300,000 »	
10	»	12	Acquisition des bois Robert et Saint-Georges, à Chimay, ainsi que d'un bloc de bruyères situé à Sutendael	124,554 46	»	»	124,554 46
11	»	13	Acquisition du bois de Coifontaine, à Eugies et Sars-la-Buyère . .	»	691 97	»	691 97
12	10	»	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires	»	»	600,000 »	600,000 »
			Totaux. . . fr.	424,554 46	500,691 97	900,000 »	1,825,246 43
			<i>Divers.</i>				
13	»	14	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Potterie et de ses abords . . fr.	»	8,000,000 »	»	12,000,000 »
13a	2	»	Id.	»	»	4,000,000 »	
14	»	15	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail . . .	»	70,000 »	»	70,000 »
15	»	19	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmenta-				

ARTICLES			DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	TOTAL
nouveaux.	du budget extraor- dinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
16	»	20	tion du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles fr.	»	14,408,000 »	»	14,408,000 »
17	»	21	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Payement de la partie du prix à liquider en capital . .	250,000 »	»	»	250,000 »
18	5	»	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier des lignes de la dite compagnie	484 »	»	»	484 »
			Rachat des 56 annuités de 128,000 francs chacune qui, à la date du 1 ^{er} janvier 1910, resteront dues par l'Etat à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	»	»	3,350,000 »	3,350,000 »
			Totaux. fr.	250,484 »	22,478,000 »	7,350,000 »	30,078,484 »
			Totaux pour le ministère des finances. fr.	675,038 46	22,978,691 97	8,250,000 »	31,903,730 43
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.							
<i>Routes et bâtiments civils.</i>							
19	»	22b	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat: création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats fr.	»	5,632,952 93	»	5,632,952 93
19a	12	»	Id.	»	»	12,000,000 »	12,000,000 »
20	»	24a	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	674,182 61	»	»	674,182 61
20a	»	24b	Mont des Arts: expropriations. — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des Arts	»	800,000 »	»	800,000 »
21	»	25a	Ecole de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	»	370,309 86	»	370,309 86
22	»	26a	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	»	800,000 »	»	800,000 »
22a	14	»	Id.	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »
23	»	27	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais . .	1,573,238 53	»	»	1,573,238 53
23a	»	27a	Id.	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »
23b	13	»	Id.	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »

ARTICLES	nouveau.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	TOTAL.
					de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
24	»	28		Palais des anciens Princes-Evêques de Liège. — Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de justice	»	100,000 »	»	100,000 »
25	»	29		Exécution de l'article 4 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique	»	(1) 43,376,114 69	»	43,376,114 69
Totaux. . . fr.					2,247,421 44	54,579,377 48	14,500,000 »	71,326,798 62
<i>Travaux hydrauliques.</i>								
26	»	30a		Meuse. — Expropriations et travaux	1,200,322 57	»	»	2,800,322 57
26a	»	30b		Id.	»	1,000,000 »	»	»
26b	15	»		Id.	»	»	600,000 »	»
27	»	31a		Ourthe. — Expropriations et travaux	450,000 »	»	200,000 »	650,000 »
27a	17	»		Id.	»	»	»	»
28	»	32		Sambre. — Expropriations et travaux	480,985 09	»	»	680,985 09
28a	16	»		Id.	»	»	200,000 »	»
29	»	33a		Escaut. — Expropriations et travaux	224,030 62	»	»	3,024,030 62
29a	»	33b		Id.	»	1,525,000 »	»	»
29b	20	»		Id.	»	»	1,275,000 »	»
30	»	34		Lys. — Expropriations et travaux	460 »	»	»	2,364,164 89
30a	»	34a		Id.	»	1,113,704 89	»	»
30b	21	»		Id.	»	»	1,250,000 »	»
31	»	35		Rupel. — Expropriations et travaux	249,421 60	»	»	749,421 60
31a	»	35a		Id.	»	250,000 »	»	»
31b	22	»		Id.	»	»	250,000 »	»
32	»	36		Nèthes. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»	200,000 »
32a	24	»		Id.	»	»	400,000 »	»
33	»	37a		Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	727,980 57	»	»	827,980 57
33a	23	»		Id.	»	»	400,000 »	»
34	»	38a		Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	»	50,000 »	»	300,000 »
34a	25	»		Id.	»	»	250,000 »	»
35	»	39a		Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	»	250,000 »	»	275,000 »
35a	26	»		Id.	»	»	25,000 »	»
36	»	40a		Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	71,807 26	»	»	221,807 26
36a	»	40b		Id.	»	100,000 »	»	»
36b	30	»		Id.	»	»	50,000 »	»
37	»	41a		Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	1,066,674 06	»	»	1,316,674 06
37a	»	41b		Id.	»	50,000 »	»	»
37b	27	»		Id.	»	»	200,000 »	»
38	»	42a		Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	3,964,241 41	»	»	8,764,241 41
38a	»	42b		Id.	»	2,300,000 »	»	»
38b	28	»		Id.	»	»	2,500,000 »	»

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

ARTICLES			DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 3 juillet et 17 août 1909.	TOTAL.
nouveaux.	du budget extraor- dinaire de 1908.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
39	»	43	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes). — Etudes. — Expropriations et travaux. fr.	500,000 »	»	»	600,000 »
39a	29	»	Id.	»	»	100,000 »	»
40	»	44a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,500,000 »	»	»	3,500,000 »
40a	»	44b	Id.	»	1,500,000 »	»	»
40b	19	»	Id.	»	»	500,000 »	»
41	»	45	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation	1,581,092 32	»	»	2,081,092 32
41a	33	»	Id.	»	»	500,000 »	»
42	»	46	Payement à la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles des sommes stipulées aux articles 3 et 5 de la convention du 22 juin 1908.	»	1,950,000 »	»	1,950,000 »
43	»	47a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	3,153,071 77	»	»	6,453,071 77
43a	»	47b	Id.	»	1,000,000 »	»	»
43b	18	»	Id.	»	»	2,300,000 »	»
44	»	48a	Etablissement d'un port de refuge à La Panne. — Frais d'études. . .	»	50,000 »	»	50,000 »
45	»	49a	Port de Nieuport. — Travaux . .	»	250,000 »	»	250,000 »
46	»	50a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port . .	1,500,000 »	»	»	3,500,000 »
46a	»	50b	Id.	»	2,000,000 »	»	»
47	»	51a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	»	249,378 08	»	399,378 08
47a	31	»	Id.	»	»	150,000 »	»
48	»	52	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. — Honoraires.	728,476 55	»	»	»
48a	»	52a	Id.	»	2,200,000 »	»	3,928,476 55
48b	32	»	Id.	»	»	1,000,000 »	»
49	»	53a	Côte. — Expropriations et travaux	800,000 »	»	»	1,300,000 »
49a	»	53b	Id.	»	500,000 »	»	»
50	»	54a	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des				

ARTICLES			DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	TOTAL.
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
			Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Bréda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et 2, 1 ^o , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au département des travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruisschans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 4 ^e , de la dite loi) fr.				
50a	34	»	Id.	»	4,300,000 »	»	10,500,000 »
51	»	35a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). — Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^e , de la dite loi)	»	2,000,000 »	»	3,500,000 »
51a	35	»	Id.	»	»	1,500,000 »	»
52	»	36	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages	727,946 21	4,000,000 »	»	8,827,946,21
52a	»	36a	Id.	»	»	4,100,000 »	»
52b	36	»	Id.	»	»	»	»
Totaux. . . fr.				19,026,510 03	26,638,082 97	23,350,000 »	69,014,593 »
Totaux pour le ministère des travaux publics. . . fr.				21,273,931 17	81,217,460 45	37,850,000 »	140,341,391 62

ARTICLES			CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS	TOTAL.
nouveaux.	du budget extraor- dinaire de 1909. de l'arrêté royal du 46 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	
		MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
		<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>				
33	37a	Chemins de fer. — Voies et tra- vaux. fr.	101,350	"	"	51,481,348 33
33a	37b	Id.	"	14,129,998 33	"	
33b	3	Chemins de fer. — Voies et tra- vaux (y compris dommages-inté- rêts pour inexécution de travaux)	"	"	37,250,000	
34	3	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bru- xelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	"	"	(1) 28,567,704	28,567,704
35	39	Paiement des travaux et des four- nitures de matériel immédiate- ment indispensables pour la bonne exploitation des lignes ra- chetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle de- puis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de maté- riel et d'outillage.	2,732,288 66	"	"	2,732,288 66
56	"	Chemin de fer de Termonde-Saint- Nicolas : a) Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier (art. 5, 2°, de la convention); b) Rem- boursement à la société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le ra- chat prend cours jusqu'à la date de prise de possession effective, tant en travaux de premier éta- blissement qu'en achat et con- struction de matériel, d'outillage et de mobilier.	"	303,000	"	322,500
56a	8	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas. . .	"	"	17,500	"
37	60b	Chemins de fer. — Traction et ma- tériel.	"	4,550,721 94	"	40,050,721 94
37a	4	Id.	"	"	33,500,000	"
38	61a	Postes. — Construction, agrandis- sement, appropriation et ameub- lement de locaux, matériel, etc.	847,259	"	"	2,047,259
38a	61b	Id.	"	1,400,000	"	"
38b	3	Id.	"	"	100,000	"
39	62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	612,634 06	"	"	13,356,134 06
39a	62a	Id.	"	6,940,000	"	"
39b	6	Id.	"	"	5,803,500	"

(1) Des imputations pourront être faites sur ce crédit jusqu'au 31 décembre 1915.

ARTICLES			DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS	TOTAL.
nouveaux.	du budget extraor- dinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	
60	»	64	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue, le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut. fr.		427,535 62	»	427,535 62
61	»	63	Marine.	523,688 37	»	»	3,093,688 37
61a	»	65	Marine. — Acquisition d'une malle à turbines	»	1,200,000 »	»	
61b	7	»	Id.	»	»	1,370,000 »	
Totaux pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. fr.				4,817,220 09	28,653,255 89	108,608,704 »	142,079,179 98
MINISTÈRE DE LA GUERRE							
62	»	66a	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement fr.	»	1,303,298 81	»	1,303,298 81
63	4 20	»	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine	»	»	2,551,355 36	2,551,355 36
64	»	68	Achat de coupes	253,757 87	»	»	253,757 87
65	»	69	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée. — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6. — Ce crédit est augmenté d'une somme de 1,673,000 francs. Loi du 18 août 1907.)	39,673,000 »	»	»	39,673,000 »
66	»	»	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers. (Loi du 5 juillet 1909, <i>Moniteur</i> , nos 186-187.)	»	»	9,000,000 »	9,000,000 »
67	»	70	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	»	24,419 80	»	24,419 80
68	»	71a	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	»	2,843 62	»	57,843 62
68a	41	»	Id.	»	»	55,000 »	
Totaux pour le ministère de la guerre. . . fr.				39,926,757 87	1,330,562 23	14,606,355 36	52,863,675 46

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 13 mars 5 juillet et 17 août 1909.	TOTAL.
		de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.		
nouveaux. du budget extraor- dinaire de 1909. de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.					
	RÉCAPITULATION.				
	Totaux pour le ministère des af- faires étrangères. fr.	»	250,000 »	697,545 18	947,545 18
	Totaux pour le ministère de l'inté- rieur et de l'agriculture	1,001,463 »	3,846,192 93	2,200,000 »	7,047,655 93
	Totaux pour le ministère des fi- nances	675,038 46	22,978,691 97	8,250,000 »	31,903,730 43
	Totaux pour le ministère des tra- vaux publics	21,273,931 17	81,217,460 45	37,850,000 »	140,341,391 62
	Totaux pour le ministère des chemins de fer, postes et télé- graphes.	4,817,220 09	28,653,255 89	108,608,704 »	142,079,179 98
	Totaux pour le ministère de la guerre	39,926,757 87	1,330,562 23	11,606,335 36	52,863,675 46
	Totaux des dépenses sur ressour- ces extraordinaires fr.	67,694,410 59	138,276,163 47	169,212,604 54	375,183,178 60

212. — 17 août 1909. — Arrêté royal
par lequel la Société anonyme des rail-
ways économiques de Liège-Seraing et
extensions est agréée comme cessionnaire
de l'entretien et de l'exploitation de l'em-
branchement de Vroenhoven à la fron-
tière vers Maestricht de la ligne vicinale
de Tongres à Lanaeken. (Monit. du
28 août 1909.)

(Voy. l'arr. roy. du 22 juin 1907.)

213. — 17 août 1909. — Arrêté royal
par lequel la Société anonyme des che-
mins de fer vicinaux du Centre est agréée
comme cessionnaire de l'entretien et de
l'exploitation des chemins de fer vicinaux
de Carnières à Thuin et de Chapelle
lez-Herlaimont à Anderlues. (Monit. du
28 août 1909.)

(Voy. les arr. roy. des 31 août et 13 novembre 1906,
du 28 mars 1907 et du 2 juillet 1908.)

214. — 18 août 1909. — Arrêté royal.
— Attelage des chiens. — Règlement pro-
vincial d'Anvers. — Approbation. (Moni-
teur du 27 août 1909.)

Léopold II, etc. Vu la délibération du conseil pro-
vincial d'Anvers, en date du 13 juillet 1909, portant
adoption d'un nouveau règlement sur l'attelage des
chiens ;

Vu l'article 86 de la loi provinciale ;

Vu l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1899 ;

Revu Notre arrêté du 4 août 1899, portant règle-
ment général sur la police du roulage et de la circu-
lation ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur
et de l'agriculture,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La délibération susmentionnée du con-
seil provincial d'Anvers est approuvée telle qu'elle
se trouve ci-annexée.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'agri-
culture (M. F. SCHOLLAERT) est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

Le Conseil provincial d'Anvers,

Vu le règlement provincial du 14 juillet 1908 sur
l'attelage des chiens ;